

8 MAI 2020 – BULLETIN NO. 5

OBSERVATOIRE OUEST AFRICAIN DES ENGRAIS

FOURNIR DES INFORMATIONS HEBDOMADAIRES SUR L'IMPACT DU COVID-19 SUR LE MARCHÉ DES ENGRAIS EN AFRIQUE DE L'OUEST

À RETENIR

Des assouplissements et des livraisons qui continuent – Bien que les cas de COVID-19 continuent de progresser dans la région (+5,3% en une semaine), plusieurs pays ont entamé le déconfinement alors que la saison des semis approche. Les ports, transports, frontières, et points de vente des intrants sont fonctionnels, malgré quelques ralentissements et tracasseries supplémentaires.

Les réponses nationales, régionales et continentales se mettent en place :

▶ Après la déclaration des ministres de l'Agriculture du 27 mars et le **sommet extraordinaire de la CEDEAO** du 23 avril, **l'Union Africaine** a fait sa déclaration le 27 avril sur la sécurité alimentaire et la nutrition pendant la pandémie COVID-19, avant le début des échanges commerciaux dans la zone de libre-échange continentale africaine en juillet 2020 (ZLEC). Les intrants agricoles y sont considérés comme des produits de base essentiels et/ou stratégiques.

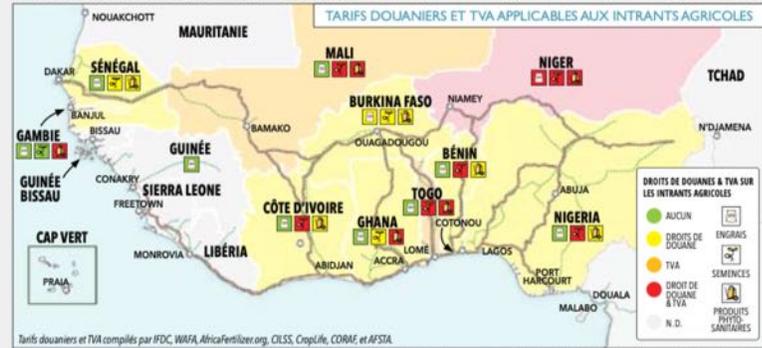
▶ Au **Ghana**, le PFJ 2020 se met en place. En **Cote d'Ivoire**, des importations d'engrais sont envisagées pour produire 500.000 tonnes de riz supplémentaires. Le **Togo** est prêt à mettre en oeuvre son plan de riposte agricole.

Le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO et de l'UEMOA est bien appliqué pour tous les intrants agricoles, avec une exonération quasi générale des droits de douane et de TVA pour les engrais. Si les droits de douanes sont de 5% pour semences et pesticides, une TVA de 15-18% s'applique plus souvent aux semences. Les exonérations sont fréquentes dans le cadre d'interventions publiques (subventions).

STATS

Pays	Covid-19	Mesures gouvern.	Mesures affectant le secteur des engrais	Marchés engrais
BÉNIN	🟡	🟢	🟢	🟢
BURKINA FASO	🟡	🟢	🟢	🟢
CAP VERT	🟡	🟢	🟢	🟢
TOGO	🟡	🟢	🟢	🟢
CÔTE D'IVOIRE	🟡	🟢	🟢	🟢
GAMBIE	🟡	🟢	🟢	🟢
GHANA	🟡	🟢	🟢	🟢
GUINÉE BISSAU	🟡	🟢	🟢	🟢
GUINÉE	🟡	🟢	🟢	🟢
LIBÉRIA	🟡	🟢	🟢	🟢
MALI	🟡	🟢	🟢	🟢
MAURITANIE	🟡	🟢	🟢	🟢
NIGER	🟡	🟢	🟢	🟢
NIGÉRIA	🟡	🟢	🟢	🟢
SÉNÉGAL	🟡	🟢	🟢	🟢
SIERRA LEONE	🟡	🟢	🟢	🟢
TOGO	🟡	🟢	🟢	🟢

Pandémie COVID-19	Situation économique	Indicateurs du marché des engrais
Stable	mesures gouvernementales, facilitées, élargies	% d'engrais disponibles sur le terrain
Jusqu'à 25%	Aucun impact / léger amélioration	Jusqu'à 30%
25% - 50%	Impact limité	30 - 50%
> 50%	Impact modéré	50 - 80%
N.D.	Fort impact	80% +
		N.D.



Tarifs douaniers et TVA compilés par IFDC, Wafa, AfricaFertilizer.org, CISS, CropLife, COMAF, et AFSTA

Ce bulletin est rendu possible grâce au généreux soutien du peuple américain par le biais de Feed the Future, l'initiative du gouvernement américain contre la faim dans le monde et pour la sécurité alimentaire. Le contenu est la responsabilité de IFDC, de la Wafa, et de l'AfricaFertilizer.org et ne reflète pas nécessairement les opinions de Feed the Future ou du gouvernement des États-Unis.

OBSERVATOIRE OUEST AFRICAIN DES ENGRAIS

ANALYSES

Edition No 5 – 8 Mai 2020

A RETENIR

Des assouplissements et des livraisons qui continuent - Bien que les cas de COVID-19 continuent de progresser dans la région (+53% en une semaine), plusieurs pays ont entamé le déconfinement alors que la saison des semis approche. Les ports, transports, frontières, et points de vente des intrants sont fonctionnels, malgré quelques ralentissements et tracasseries supplémentaires.

Les réponses nationales, régionales et continentales se mettent en place

Après à la déclaration des ministres de l'agriculture du 27 mars et le sommet extraordinaire de la [CEDEAO](#) du 23 avril, [l'Union Africaine](#) a fait sa déclaration le 27 avril sur la sécurité alimentaire et la nutrition pendant la pandémie COVID-19, avant le début des échanges commerciaux dans la zone de libre-échange continentale africaine en juillet 2020 ([ZLEC](#)). Les intrants agricoles y sont considérés comme des produits de base essentiels et/ou stratégiques.

Au Ghana, le PFJ 2020 se met en place. En Côte d'Ivoire, des importations d'engrais sont envisagées pour produire 500,000 tonnes de riz supplémentaires. Le Togo est prêt à mettre en oeuvre son plan de riposte agricole.

Le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO et de l'UEMOA est bien appliqué pour tous les intrants agricoles, avec une exonération quasi générale des droits de douane et de TVA pour les engrais. Si les droits de douanes sont de 5% pour semences et pesticides, une TVA de 15-18% s'applique plus souvent aux semences. Les exonérations sont fréquentes dans le cadre d'interventions publiques (subventions).

HIGHLIGHTS

Sanitary/economic restrictions ease as deliveries continue. Although cases of COVID-19 continue to increase in the region (+53% in one week), several countries have begun opening their economies as the planting season approaches. Ports, transport, borders, and input outlets are functional, despite some additional slowdowns and hassles.

National, regional, and continental responses are being put in place.

Following the ECOWAS Ministers of Agriculture declaration of March 27 and April 23 [Extraordinary Summit](#), the [African Union](#) did the same on April 27 with food security and nutrition during the COVID-19 pandemic, a few months before the commencement of trading of the Continental African Free Trade Area ([CTFA](#)). Agro inputs are considered essential and/or strategic commodities.

In Ghana, deliveries for Planting for Food and Jobs (PFJ) 2020 have commenced. In Côte d'Ivoire, fertilizer imports are considered to produce 500,000 tons of additional rice. Togo is ready to implement its COVID-19 agricultural response plan.

The ECOWAS and UEMOA Common External Tariff (CET) is well applied for all agricultural inputs, with an almost general exemption from customs duties and VAT for fertilizers. While customs duties are 5% for seeds and pesticides, a 15-18% VAT is applied more often on seeds. Exemptions are frequent in the context of public interventions (e.g. subsidies).

Des assouplissements et des livraisons qui continuent

Avec un total de 14 481 confirmés cette semaine par la CEDEAO contre 9 454 la semaine précédente, la progression de la pandémie continue, heureusement sur un rythme relativement peu élevé (+53% en 1 semaine, +510% sur un mois).

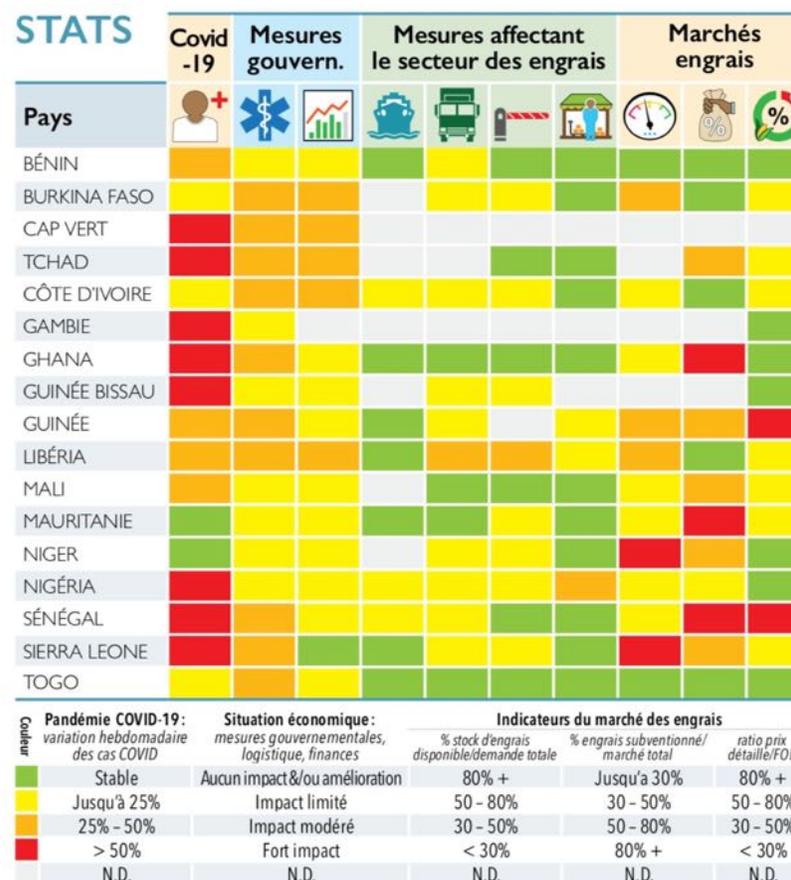
COVID-19 ECOWAS REGIONAL UPDATE															
6 May 2020															
	Benin	Burkina Faso	Cabo Verde	Côte d'Ivoire	The Gambia	Ghana	Guinée	Guinée-Bissau	Liberia	Mali	Niger	Nigeria	Senegal	Sierra Leone	Togo
TOTAL CONFIRMED	96	729	191	1516	17	3091	1856	475	178	631	770	3145	1433	225	128
TOTAL RECOVERED	50	555	38	721	9	294	597	24	75	261	561	534	493	54	77
TOTAL DEATHS	2	48	2	18	1	18	11	2	20	32	38	103	12	14	9
ACTIVE CASES	44	126	151	777	7	2779	1248	449	83	338	171	2508	928	157	42
	14,481		4,343		330		9,808								

Source: <https://www.ecowas.int/covid-19/the-status-within-ecowas-member-states/>

Les mesures de confinements ont été levés dans certains pays même si les mesures de distanciation sociale reste en vigueur. C'est le cas notamment du Ghana, du Bénin et du Nigéria. Le Ghana a été le premier à lever les restrictions en place à Kumasi et dans le grand Accra, il y a deux semaines. Le Nigeria lui a emboîté pas en levant les restrictions à Abuja, Lagos et Ogun dès le 4 Mai. Cependant, les mesures de confinement restent en place dans d'autres états du Nigéria. Quand au Bénin, c'est lors de son conseil des ministres du 6 Mai que le gouvernement a décidé de lever les corridors sanitaires autour des principales communes. Néanmoins, les autres restrictions telles que la fermeture des frontières et la distanciation sociale restent en vigueur dans ces pays. Au Nigeria, les voyages entre états sont encore interdits. A ces mesures, s'ajoute le port obligatoire du masque.

La chaîne logistique fonctionne

Si des ralentissements dans le transport sont notés dans certains pays, tant par les restrictions de circulation et les délais d'obtention d'autorisation que par les tracasseries sur les routes (Nigéria par exemple), les intrants circulent toujours quasiment normalement et arrivent progressivement dans les magasins des distributeurs.



Les **stocks d'engrais continuent également de se mettre en place**, pour un approvisionnement quasi normal à cette période de l'année. La livraison de MOP au Nigéria permet de commencer la production locale des NPK pour le PFI. A l'exception du Burkina Faso, CropLife note un approvisionnement normal en pesticides dans les principaux marchés. Le CORAF relevait la semaine dernière que seuls les stocks de semences de riz couvrent pour l'instant les besoins de la région.

Coté **distribution**, ce sont toujours les couvre feux et les restrictions de circulation qui limitent des ventes, alors qu'elles démarrent dans de nombreux pays avec l'arrivée des premières pluies (voir les informations détaillées dans le [numéro d'Avril de FertiNews](#))

Plusieurs enquêtes montrent toutefois déjà des **impacts négatifs** du COVID sur l'accès à certains services, sur l'écoulement des produits ou l'accès à la main d'œuvre, pour les petites entreprises comme pour les producteurs agricoles (voir par exemple [l'enquête menée par 2SCALE](#))

Les réponses nationales, régionales et continentales se mettent en place

Après la suite de la déclaration des ministres de l'agriculture du 27 mars et du Sommet Extraordinaire de la [CEDEAO](#) du 23 Avril, l'[Union Africaine](#) a fait de même le 27 avril, alors que la mise en application de la Zone de libre-échange Continentale Africaine ([ZLEC](#)) doit démarrer en juillet 2020. Les intrants agricoles y sont considérés comme des produits de base essentiels et/ou stratégiques.

Le [CILSS](#) de son côté a rappelé dans sa note d'Avril 2020 aux décideurs l'importance du Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA) dans la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la région (voir l'analyse plus loin de la situation actuelle).

Au **Ghana**, la distribution des engrais sous le du PFJ au Ghana se poursuit malgré la crise du COVID19 qui frappe le pays comme tous les autres pays de la région. Cela a été rendu possible par le lancement officiel du program depuis le 23 Mars. Les prix subventionnés ont été annoncés, à 42 GHS le sac de 25 kg de NPK (6 différentes formules) et 40 GHS pour l'urée (soit un équivalent de 292 USD/tonne pour les NPK et 278 USD/tonne pour l'urée).

Au **Togo**, le Gouvernement a communiqué plus de détail sur le mécanisme et les objectifs de son plan de riposte agricole au COVID-19. Par ce plan de riposte, l'état fournira à 512,000 agriculteurs un crédit et une subvention pour l'achat des intrants pour un hectare de culture. Les intrants couvert seront la mécanisation, les engrais (environ 76,800 tonnes), les produits phytosanitaires et les semences. Par cette intervention, l'Etat entend protéger le pouvoir d'achat du producteur et favoriser la production de 2 millions de tonnes de maïs, 300,000 tonnes de riz, 225,000 tonnes de coton et 160,000 tonnes de soja.

Au **Nigeria**, la production d'engrais pour l'initiative présidentielle des engrais est en cours chez plusieurs mélangeurs ayant reçu toutes les matières premières nécessaires (le MOP est enfin disponible). L'objectif de l'initiative cette année est de produire 600 mille tonnes d'engrais. Ces engrais seront vendus aux paysans au prix subventionné de 5000 Naira au lieu de du prix normal de 5500 Naira. Pour rappel cette subvention a été instaurée en réponse à la crise du COVID-19.

En **Côte d'Ivoire**, où le coronavirus pourrait coûter plus de 400 millions \$ aux secteurs [cajou et coton en](#) 2020 et réduire significativement la demande en engrais la saison prochaine, le gouvernement a prévu dans son plan de riposte économique une enveloppe de 20 Milliards de franc CFA pour des intrants agricoles destinés aux cultures vivrières. Une partie de ce montant pourrait servir à la production locale de riz, denrée de grande consommation pour laquelle le pays dépend fortement des importations. Un programme est à l'étude, visant à produire cette année 500,000 tonnes de riz supplémentaires, nécessitant environ 18,000 t de NPK et 12,000 t d'urée.

En **Guinée**, le gouvernement a lancé un appel pour environ 45,000 tonnes d'engrais (urée et NPK) pour la production de céréales et de coton, avec un taux de subvention prévu de 50%.

Au **Burkina Faso**, du projet d'appui à la promotion des filières agricoles ([PAPFA](#)) financé par le FIDA investira 40 milliards de FCFA pour améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles qui participent à la production et à la valorisation des produits dans les filières riz, maraîchage, sésame et niébé. Ce projet devrait stimuler l'utilisation des engrais, notamment dans la production de riz, qui est un secteur stratégique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

En Afrique de l'Ouest, des droits de douanes réduits sur tous les intrants, des TVA variables

Depuis 2017, Le [Tarif Extérieur Commun](#) de la CEDEAO et de l'UEMOA ont placé les engrais dans la catégorie 0 des biens sociaux essentiels, taxés au taux de 0%, et les semences et les pesticides dans la catégorie I (biens de première nécessité, matières premières de base, biens d'équipement, intrants spécifiques), taxée au taux de 5%.

Le Zone de libre-échange Continentale Africaine ([ZLEC](#)) portée par l'Union Africaine doit entrer dans sa phase opérationnelle à partir du mois de Juillet 2020, étendre ces dispositions et permettre une circulation plus facile de tous les types d'intrants agricoles sur l'ensemble du continent.

Les données de cette semaine ont été collectées pour les semences, principalement par le CORAF en s'appuyant sur les 8 associations semencières actives dans la région (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal) et sur les entreprises de production ou de distribution de semences ; et avec l'appui de CropLife pour les produits phytosanitaires.

Le **TEC est largement respecté** dans la sous-région pour les intrants, avec des droits de douanes et une application de la TVA sur les ventes locales selon la règle générale suivante:

	engrais	semences	pesticides
Droits douanes	0%	5%	5%
TVA	0%	0 ou 18%	0 ou 18%

Dans de nombreux pays,

- Les engrais NPK, et en particulier les engrais complexes, sont taxés à 5% de droit de douanes, mais en sont en réalité exemptés si ils sont destinés aux programmes de subvention publics (par exemple, au Ghana)
- Les semences importées hors CEDEAO subissent des droits de douane de 20%, tandis que les semences produites et exportées dans la région sont taxées à 5%.

- Les pesticides sont la plupart du temps exonérés de TVA, soit directement, soit après demande auprès de l'Etat quand ils sont achetés dans le cadre d'appel d'offre publics.

Tous les importations d'intrants sont sujets au paiement des taxes communautaires qui ajoutent 2% au prix CAF (prélèvement CEDEAO de 0.5% ; redevance statistique de 1%, ; prélèvement solidaire de 0.5%), et jusqu'à 2.8% dans les pays de l'UEMOA, où le prélèvement de l'UEMOA est de 0.8%.

Figure 1: droits de douanes et taux de TVA généralement appliqués aux intrants

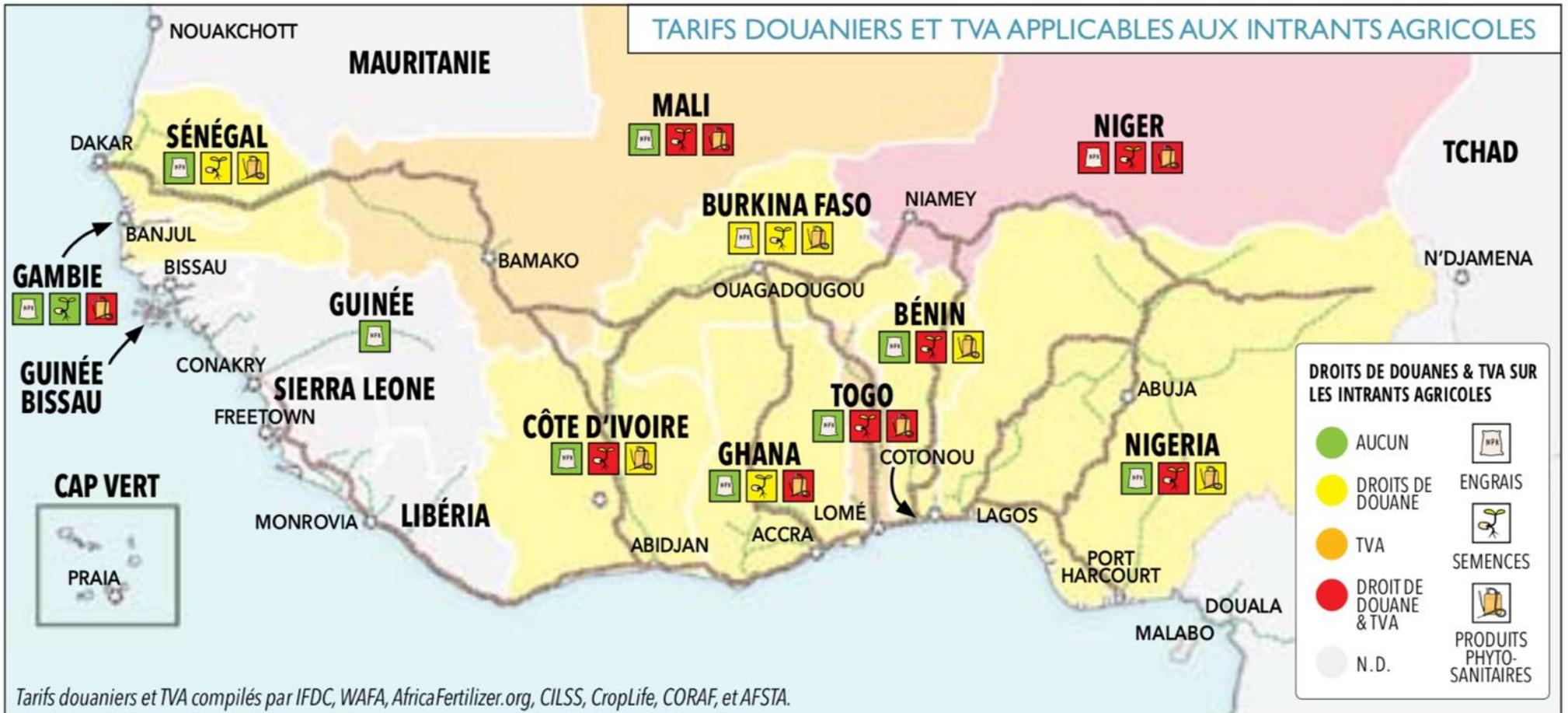
COUNTRY	DUTY RATE			VAT RATE		
	FERTILIZER	SEEDS	PESTICIDES	FERTILIZER	SEEDS	PESTICIDES
BENIN	0%	5%	5%	0%	18%	0%
BURKINA FASO	5%	5%	5%	0%	0%	0%
CAPE VERDE						
CHAD						
COTE D'IVOIRE	0%	5%	5%	0%	18%	0%
GAMBIA	0%	0%	5%	0%	0%	5%
GHANA	0%	5%	5%	0%	0%	15%
GUINEA BISSAU						
GUINEE	0%			0%		
LIBERIA						
MALI	0%	5%	5%	0%	18%	18%
MAURITANIA						
NIGER	5%	5%	5%	19%	19%	19%
NIGERIA	0%	5%	5%	0%	7%	0%
SENEGAL	0%	5%	28%	0%	0%	0%
SIERRA LEONE						
TOGO	0%	5%	5%	0%	18%	18%

Des taxes supplémentaires peuvent s'ajouter à l'importation (jusqu'à 40% sur certaines semences) ou à la vente. Au Ghana, au-delà des droits de douane,

d'autres taxes à l'entrée ou à la vente peuvent atteindre 6% de la valeur du produit (GCnet, NHIS).

Le **Niger** présente un cas spécifique dans la région, avec des droits de douane de 5% et une TVA de 19% appliqués aux engrais, auxquels s'ajoutent des taxes locales (ISB de 3%, TVI de 1%) qui renchérissent significativement le prix des intrants (info issue 3).

données et informations dans de nombreux pays, où elles sont en général du ressort du Ministère des Finances et/ou du Commerce, et non pas de l'Agriculture. Les échanges d'informations et de données entre Commerce et Agriculture doivent être facilités et encouragés au niveau national, comme au niveau régional.



Ces **harmonisations des dispositions fiscales** sur les intrants ont à saluer et à encourager. Notons les difficultés rencontrées pour rassembler et consolider ces



FOCUS sur les impôts et taxes sur les semences agricoles en Afrique de l'Ouest

Pour favoriser l'augmentation des rendements agricoles en Afrique de l'Ouest, il serait opportun d'alléger le coût des intrants. La taxation des intrants pourrait présenter l'inconvénient de peser sur la compétitivité des exportations agricoles en relevant les coûts de production et de constituer un goulot d'étranglement pour l'intensification des cultures. Pour ce qui est des semences, au niveau de l'espace communautaire – UEMOA et CEDEAO, des paiements de droits de douanes, des taxes et impôts sont appliqués de façon diversifiée en fonction des pays, de l'origine de la semence et ou des activités connexes associées à la production, et la commercialisation des semences agricoles.

Les Droits de douanes sur les semences

De façon globale, les régimes communautaires CEDEAO/UEMOA relatif au droit de douanes sont appliqués pour les activités d'importations/exportations des semences. Avec le Tarif Extérieur Commun (TEC), les droits de douane sont harmonisés au cordon douanier. C'est ainsi que pour les semences, les droits de douane communautaires appliqués sont au taux de 5%

Pour la taxe statistique ou redevance statistique, les produits d'origine et provenant de pays membres de la CEDEAO en sont exempts. Il est au taux de 1% pour les autres origines,. Les importations des pays membres sont exemptées du prélèvement communautaire de 0.5% pour la CEDEAO et de 0.8% pour l'UEMOA. Cependant, il est reporté dans certains pays que l'exemption n'est pas appliquée et que les droits de douanes sont payés même si les produits sont d'origine communautaire.

Les droits de douane des importations de semences hors CEDEAO sont fixés à un taux de 20% au Burkina Faso.

De la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Pour la TVA dans la majorité des pays de l'espace CEDEAO/UEMOA, les semences sont exemptées du paiement de la TVA à l'exception du Nigéria où la TVA sur les

semences est de l'ordre de 7.5% mais n'est réellement collectée que dans le cadre des ventes institutionnelles à l'Etat.

Cependant certains pays comme le Mali, le Niger appliquent la TVA sur le coût des semences potagères importées, respectivement de 18 à 19 %. Cette situation contribue plutôt à favoriser la contrebande au niveau des frontières.

D'autres pays comme le Bénin et le Togo accordent des exonérations de la TVA dont l'obtention est contraignante pour les entreprises semencières.

Au Burkina Faso, la TVA au taux 18% est payée sur les prestations de services (nettoyage, conditionnement etc.). Comme toutes les semences de qualité ont besoin d'être proprement nettoyées avant la certification et que toutes les entreprises ne disposent pas d'unité de nettoyage, la TVA est appliquée aux semences traitées par les entreprises qui offrent ce service.

Autres Taxes et impôts des entreprises semencières

A l'instar des autres entreprises commerciales, les entreprises semencières sont assujetties aux autres impôts et taxes, notamment la TVA sur les factures d'électricité, Internet/téléphone, factures de location et autres fournitures et acquisition de biens et services. Les impôts sur les bénéfices sont également appliqués et il est dans le cas du Mali de l'ordre de 35%.

Yacouba Diallo et Hippolyte Affognon (CORAF) - www.coraf.org



Une situation alimentaire et nutritionnelle qui se dégrade

Le Secrétariat exécutif du CILSS et le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE) ont publié en Avril 2020 une [note aux décideurs](#) du Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA).

Elle s'appuie sur les conclusions des réunions annuelle et restreinte, tenues respectivement le 9 décembre 2019 à Paris et le 2 avril 2020, et sur la [Déclaration de Banjul](#) de Décembre 2018.

IMPLICATIONS MAJEURES POUR LA CEDEAO, L'UEMOA ET LE CILSS

Face à la crise alimentaire et nutritionnelle majeure que connaît la région :

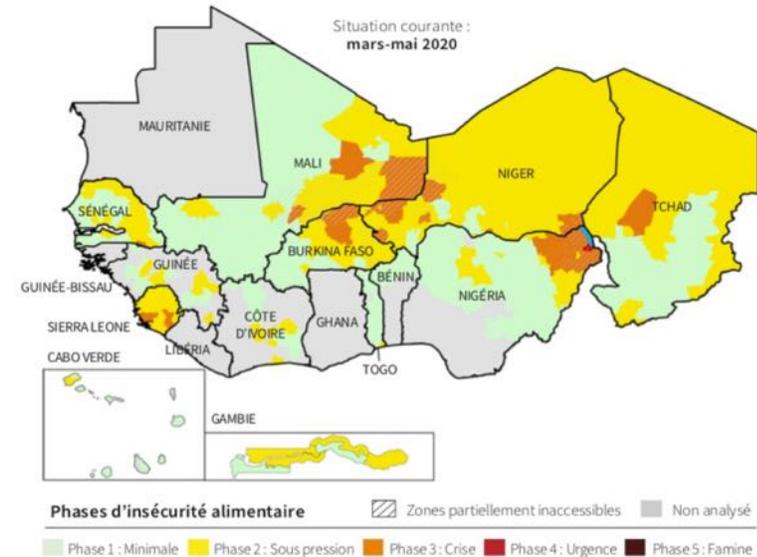
- Prendre rapidement des mesures politiques et financières pour soutenir :
 - La mise en œuvre des plans nationaux de réponse à la crise alimentaire et nutritionnelle définis par les pays ;
 - La campagne agropastorale en cours, y compris l'appui aux initiatives de veille et d'anticipation des États face à la menace acridienne.
- Activer et renforcer les instruments de coordination et d'alignement des interventions au plan régional et au niveau des États afin de fédérer les différentes initiatives et assurer plus d'efficacité et d'impact. Organiser le plus rapidement possible une première consultation avec les partenaires de la région.
- Prendre les dispositions nécessaires, en coopération avec les États, en vue d'accélérer la mise en œuvre de la [Déclaration de Banjul sur la nutrition](#), notamment à travers des engagements accrus en faveur de mesures préventives permettant d'inverser les tendances nutritionnelles négatives et dévastatrices.

Face aux conséquences redoutées de la pandémie du COVID-19 sur les systèmes agro-alimentaires et la sécurité alimentaire et nutritionnelle :

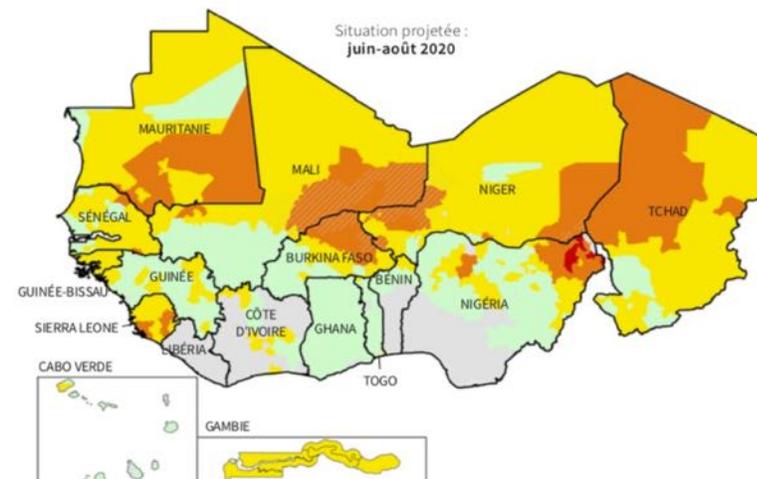
- Accompagner les États pour la mise en place de dispositifs nationaux de veille et d'évaluation permanente des conséquences de la pandémie du COVID-19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'image de la *Task force régionale* décidée par la consultation ministérielle du 31 mars 2020 ;
- Soutenir les efforts d'anticipation des États pour la conception et la mise en œuvre de stratégies de relance et de dynamisation des systèmes agro-alimentaires, y compris les segments de la collecte, de la transformation et de la distribution.

SAHEL ET AFRIQUE DE L'OUEST : SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

11.4 millions de personnes sont en situation de crise ou pire (phases 3-5)



17 millions de personnes risquent d'être en situation de crise ou pire (phases 3-5)



Source : Analyses du Cadre harmonisé, concertation régionale, Niamey, Niger, mars 2020 www.food-security.net
© 2020. Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA), carte réalisée par CILSS/AGRHYMET

A propos de l'Observatoire des engrais en Afrique de l'Ouest

En réponse à la pandémie COVID-19, l'Association des engrais d'Afrique de l'Ouest (WAFA), le Centre international de développement des engrais (IFDC) et son initiative AfricaFertilizer.Org (AFO) ont lancé le 10 avril dernier le West Africa Fertilizer Watch.

L'Observatoire de l'Afrique de l'Ouest a été très apprécié par les entreprises du secteur privé tout au long de la chaîne de valeur, le secteur public et les partenaires de développement responsables des interventions en matière de politique et de sécurité alimentaire, notamment les ministères, les communautés économiques régionales (CEDEAO, CILSS, UEMOA) et l'Union africaine, car il constitue un outil précieux pour suivre les actions et analyser les données afin d'aider à la prise de décision concernant la disponibilité et l'utilisation des engrais.

Un document d'une page permettra de suivre spécifiquement l'impact des mesures d'atténuation de COVID-19 propres à chaque pays sur la livraison et l'utilisation des engrais dans les pays africains et, ce faisant, permettra aux secteurs public et privé de surveiller la production agricole et la sécurité alimentaire dans la région.

Au cours des prochains mois, WAFA, IFDC et ses partenaires utiliseront ces bulletins hebdomadaire pour s'assurer que les engrais circulent librement dans la région, des ports et des usines aux exploitations agricoles, et que des quantités suffisantes et des engrais appropriés parviennent aux agriculteurs à temps pour la plantation, et pour veiller à ce que les impacts

de COVID-19 sur la productivité et la sécurité alimentaire puissent être identifiés à temps et qu'il y soit répondu de manière efficace et coordonnée par les partenaires du développement et le secteur privé.

Nous prévoyons qu'à mesure que la production agricole saisonnière progresse et que l'urgence sanitaire mondiale COVID-19 évolue, d'autres indicateurs et données connexes devront être suivis, après quoi l'IFDC et AfricaFertilizer.org mettront à jour la Surveillance en conséquence.

Après l'Afrique de l'Ouest, le Centre international de développement des engrais (IFDC) et notre initiative AfricaFertilizer.Org (AFO) ont lancé le jeudi 23 avril un Observatoire des engrais COVID-19 hebdomadaire pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe (ESA) et ont l'intention de lancer prochainement un Observatoire des engrais COVID-19 à l'échelle de l'Afrique.

WAFA, IFDC/EnGRAIS et AfricaFertilizer.org tiennent à remercier les partenaires des secteurs privé et public qui ont apporté leur contribution et des informations vitales pour l'Observatoire des engrais en Afrique de l'Ouest. Nous voudrions également remercier l'USAID pour son soutien par le biais de l'USAID Afrique de l'Ouest qui soutient le projet EnGRAIS Feed the Future mis en œuvre par l'IFDC.

Plus d'info <https://ifdc.org/2020/04/10/west-africa-fertilizer-watch/>



À propos de WAFA, IFDC et AfricaFertilizer.org

À propos de l'IFDC

Organisation indépendante à but non lucratif, l'IFDC travaille dans toute l'Afrique et l'Asie pour accroître la fertilité des sols et développer des systèmes de marché inclusifs. En combinant des innovations soutenues par la science, un environnement politique favorable, le développement de systèmes de marché holistiques et des partenariats stratégiques, l'organisation comble le fossé entre l'identification et la mise à l'échelle de solutions agricoles durables, ce qui permet d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages et d'enrichir les moyens de subsistance des familles dans le monde entier. En utilisant une approche inclusive, l'IFDC emploie des solutions locales, respectueuses de l'environnement et axées sur l'impact, qui apportent des changements aux niveaux local, régional et national.



À propos de AfricaFertilizer.org

L'initiative AfricaFertilizer.org (AFO) est la première source de statistiques et d'informations sur les engrais en Afrique. Elle est hébergée par l'IFDC et soutenue par plusieurs partenaires, dont les principaux sont l'IFA, Argus Media et Development Gateway. Depuis 2009, AFO collecte, traite et publie des statistiques sur la production, le commerce et la consommation d'engrais pour les principaux marchés d'engrais en Afrique subsaharienne. L'AFO dispose d'un vaste réseau d'acteurs de l'industrie des engrais dans les principaux couloirs de commerce des engrais et tient à jour des informations clés sur les principaux producteurs, leurs installations et capacités de production, les importateurs/fournisseurs, les différents canaux de distribution et les fournisseurs de services agricoles (services de laboratoire, recherche, fournisseurs de crédit et services d'entreposage/de stockage).



A propos de WAFA

L'Association des Engrais en Afrique de l'Ouest (WAFA) est une initiative du secteur privé à but non lucratif créée pour relever les défis de l'industrie des engrais en Afrique de l'Ouest. Représentant tous les pays de la CEDEAO, les sociétés membres combinent leurs ressources pour trouver des solutions aux défis du marché et promouvoir les meilleures pratiques en matière de production et d'utilisation des engrais afin d'optimiser le potentiel de la région pour la production de cultures et la sécurité alimentaire. Créée en 2016, l'association compte 58 sociétés membres dans 11 pays différents.

